

# Q U E S T I O N

## N A T I O N A L E.

*A-t-on droit de persécuter les Evêques & les Prêtres Catholiques, & de priver le Peuple français de leurs soins & de leurs secours, quoique ce Peuple, qu'on appelle Souverain, reclame leur ministère ?*

**C**E n'est pas seulement au Conseil des cinq cens, à celui des anciens, au Pouvoir exécutif, que cette question est adressée; c'est au Peuple français, c'est à l'univers entier: que tout homme raisonnable l'examine de sens froid, & qu'il prononce.

Je ne prétends pas qu'on fasse valoir, à l'égard des Prêtres, le caractère sacré dont ils sont revêtus; ce titre auguste sembleroit néanmoins exiger que si, parmi les Prêtres, on trouvoit des coupables, on les punit avec moins d'indécence & d'éclat, par respect pour leur consecration; mais laissons cette considération, elle retarderoit l'examen de la question principale, & nuiroit peut-être au succès de la bonne cause, dans l'esprit d'une certaine classe d'hommes, sans foi comme sans mœurs.

Je demande qu'on ait pour eux de l'humanité, & si ma demande paroît trop forte, j'y renonce, & j'exige seulement qu'on écoute, en les jugeant, la voix de la raison, & je ne réclame que les principes de la plus rigoureuse justice.

A



Eh bien ! que nous enseigne la raison à l'égard des Prêtres qu'on persécute avec tant d'opiniâtreté, je puis même ajouter avec tant de barbarie ? Qu'il faut les punir s'ils sont coupables ; mais qu'il faut auparavant constater un délit, & les convaincre juridiquement de leurs torts & de leurs crimes. Si l'on suit une autre marche, si le gouvernement les proscriit sans se donner la peine d'écouter leurs moyens de défense, sans qu'il leur soit même permis de les proposer ; si l'on ose leur faire un crime des efforts qu'ils feroient pour se justifier, c'est-à-dire, si le gouvernement les dépouille avec violence, des biens qu'ils possédoient ; s'il les bannit de leur patrie, & tient les uns errans sur une terre étrangere ; s'il ravit aux autres leur liberté, s'il les entasse dans des prisons, & les y fait égorger sans pouvoir articuler contr'eux aucun fait répréhensible, n'est-il pas évident qu'on fait de l'autorité l'abus le plus criminel, qu'on renverse tous les principes, qu'on foule aux pieds les droits de l'homme, & de l'homme même coupable, qu'il n'est pas permis de condamner sans l'avoir entendu ? Eh ! quel français reposera tranquillement sur ses foyers, qui pourra se promettre de ne pas périr par le fer ou par le feu, si des milliers de citoyens utiles à la société par leurs talens, j'ose même dire respectables par leur âge & leurs vertus, sont ouvertement persécutés & inhumainement massacrés sans qu'on sache pourquoi ? Or, n'est-ce pas ainsi

que depuis quatre ou cinq ans , on se conduit à l'égard de tous les Prêtres Catholiques ?

N'a-t-on pas envahi leurs possessions ? Ne les a-t-on pas précipités dans des cachots ? n'y ont-ils pas péri par milliers de faim & de misere , & comme si la mort se fût montrée trop lente à exaucer les vœux de leurs féroces ennemis , n'en a-t-on pas fait massacrer ou noyer un grand nombre ?

Peuple français , ce spectacle est trop frappant pour que l'univers entier n'en soit pas effrayé ; pour moi , saisi d'horreur à la vue d'une si longue & si cruelle persécution , & me receillant tout entier pour écouter la voix de la raison , je me dis à moi-même , ou tous les Prêtres Catholiques sans exception étoient des scélérats , ou ceux qui les persécutoient étoient des monstres.

O ! vous qui avez allumé & qui soufflez encore le feu de la persécution ; hâtez-vous de vous justifier ; dites-nous , dites au monde entier de quels crimes vous accusez les Prêtres ; produisez contre eux des pieces authentiques , faites comparoître les témoins ; donnez à votre procédure la plus grande publicité , déclarés solennellement aux accusés qu'ils ont toute liberté de se défendre , & une fois atteints & convaincus des forfaits dont on les aura chargés , répandez dans l'univers l'arrêt & les justes motifs de leur condamnation. Vous auriez dû déjà l'avoir fait , puisqu'un grand nombre a déjà péri dans des royaumes étrangers , dans les prisons , dans les vaisseaux ; à quoi pensez-

vous donc si vous ne pensez pas à le faire ; attendez-vous pour instruire leur procès, attendez-vous qu'ils soient tous morts ? Votre silence prouve que vous n'avez rien à reprocher aux Prêtres , qu'ils ont été , qu'ils sont encore les victimes de la plus noire calomnie ; mais s'ils sont exempts de faute , comme il n'est plus permis d'en douter , de quel crime ne vous êtes-vous pas rendus coupables , & combien n'ont pas dû frémir d'indignation tous ceux qui conservoient encore quelques sentimens d'humanité , lorsqu'on vous a vus vous rejouir de l'état déplorable de ces innocentes victimes , vous faire un spectacle de leurs souffrances , vous abreuver de leur sang ; lorsqu'on vous a vus par un raffinement de cruauté vous efforcer de ravir à ces vénérables prisonniers le seul bien qui leur restoit , la paix de leur âme , leur foi , & cela en faisant , pour lasser leur patience & leur courage , en faisant sans cesse retentir à leurs oreilles les plus horribles imprécations , en les menaçant chaque jour de la déportation ou de la mort , en introduisant dans les prisons des soldats , qui le sabre nud se demandoient l'un à l'autre par quel commencerons-nous ? Ah ! combien de fois ne sont pas morts les Prêtres qui ont péri dans les prisons , & dans chaque individu que vous avez fait mourir ainsi à petit-feu , de combien de meurtres ne vous êtes vous pas rendus coupables ?

Persecuteurs de la Religion Catholique & de

les fideles ministres, est-ce à l'école de la raison que vous avez appris à commettre tant d'horreurs ? Non, la raison ne les a jamais conseillées, la raison ne les approuvera jamais, & pour ne pas frémir au seul récit de tant d'atrocités, il faudra cesser d'être hommes ; c'est l'impiété, c'est l'affreuse licence de ce siècle qui vous ont dénaturés ; c'est à l'école des Voltaire, des Rousseau, & de cette foule d'écrivains, qui doivent leur réputation à leur sacrilege obscénité ; c'est là que vous avez appris à surpasser les monstres en cruauté. Les lions & les tigres affamés se jettent sur leur proie & la dévorent ; mais une fois rassasiés de sang, ils attendent que de nouveaux besoins les rendent encore furieux ; mais vous fastidieux apologistes de la raison, hypocrites prédicateurs de la tolérance, vous, vrais ennemis des hommes, parce que vous l'êtes de Dieu & de son Christ, & qui pour effacer cette tache vous glorifiez d'être les amis de l'humanité, vous ne vous laissez jamais de tourmenter les vrais fideles & leurs pasteurs ; depuis cinq ans leur avez-vous donné quelques momens de relâche, ne leur avez vous pas fait éprouver tous les genres de maux qu'un mortel peut souffrir ? la confiscation des biens, le bannissement, la proscription, la réclusion, la déportation, la mort ; & ne pouvant plus leur infliger des peines d'une nouvelle espece, vous vous dédommagez en renouvelant tous les décrets sanguinaires, portés contre eux depuis 1792 ? Est-ce pour faire connoître aux

hommes la douceur de vos principes, la bonté de votre cœur, & le désir qui vous presse de travailler au bonheur de vos concitoyens ?

Peuple français ne te lasserai-je jamais d'être le témoin & l'instrument de tant de vexations ? Ne sens-tu pas que même, en te taisant tu les approuves ? Ou renonce aux droits qu'on t'attribue, ou montre par l'usage que tu feras de ta puissance, que sous ton regne, l'innocent ne fauroit être long-temps persécuté ; fors de ce sommeil léthargique où tu parois enseveli ; leve-toi, & que l'Europe indignée de ton silence, apprenne que tu n'as pas vu sans émotion couler le sang de tes amis, de tes véritables peres (a) ; demande aux persécuteurs, aux assassins des Prêtres, pourquoi, après avoir décrété la liberté des opinions religieuses & celle des cultes, ils ont dépouillé de leurs biens & banni de la France, pourquoi ils ont privé de leur liberté, fait *pourrir* dans des prisons, pourquoi ils ont massacré des hommes à qui ils ne pouvoient reprocher que leur zele pour la foi, & leur attachement à un culte plus ancien que la monarchie ; pourquoi ils viennent tout récemment de renouveler contre les Prêtres les premières lois de proscription ; pourquoi ils te privent encore & de leur secours & de l'exercice de ton culte.

Si tant on vouloit les persécuter, au moins fal-

---

(a) Les Prêtres ne demandent pas qu'on les venge ; ils ont su tout souffrir, ils savent tout pardonner ; mais ils pensent qu'il est temps de flétrir la calomnie, & que le Peuple devoit, pour le bonheur de la Société, imposer silence à leurs calomniateurs

loit-il garder quelque mesure ; & pour ne pas ouvertement enfreindre tout principe d'équité , au moins falloit-il faire enforte qu'ils parussent coupables ; il falloit donc proscrire par un décret , la Religion Catholique , & forcer tous les Français à n'avoir , en matiere de Religion , qu'une façon de penser ; ce décret , tout impie qu'il eût été , auroit jetté de la défaveur sur les Prêtres qui , plus soumis à la loi de Dieu qu'à celle des hommes , auroient continué de professer leur foi. (a) Mais Dieu pour faire éclater l'inconséquence de ses ennemis , ne permit pas qu'ils se ménageassent cette foible , cette mauvaise ressource. Aussi les Prêtres catholiques pouvoient-ils dire à leurs féroces assassins , le Culte Catholique nous plait , & les décrets des différentes Assemblées en autorisent l'exercice ; les sermens qu'on nous propose répugnent à notre conscience , nous les croyons contraires à nos dogmes ; & l'on a décrété la liberté des opinions religieuses , nous pouvons donc les rejeter sans encourir aucun blâme ; vos décrets autorisent & consacrent notre résistance , & quoique faits dans l'intention de nous vexer & de nous proscrire , il ne vous suffissent pas pour nous condamner & nous faire périr avec quelque apparence de justice.

Peuple français , il est prodigieux que les ennemis

---

(a) Il est des hommes sans principe qui pensent qu'un gouvernement a droit de bannir de ses états la Religion du vrai Dieu. Camus membre de l'Assemblée constituante avança cet affreux paradoxe , mais l'abbé Mauri le réfuta victorieusement.

des Prêtres ne faisant des lois que pour les rendre odieux & leur supposer des torts, il est prodigieux qu'avec cette facilité de les faire paroître criminels, on ait été comme forcé de les condamner sans raison, & contre toute raison; il est miraculeux qu'au lieu de constater leur rebellion & leur prétendu fanatisme, les lois de leurs persécuteurs n'aient servi qu'à faire éclater leur douceur, leur innocence, leur vertu. Voilà, peut-être ce qu'offre de plus glorieux aux Prêtres Catholiques & à leur sainte religion, la longue persécution qu'on leur a fait souffrir & qu'on leur fait souffrir encore.

Difons donc hardiment & avec la franchise qui doit caractériser tout homme honnête, difons que la conduite qu'on tient à l'égard des Prêtres Catholiques est un abus d'autorité, & l'abus le plus criminel sans contredit & le plus révoltant qui puisse exister dans un état qui a pris pour devise, les mots imposans liberté, égalité, fraternité, & chez un peuple à qui sans doute on n'apas donné par dérision, le titre de Souverain. Quoi, le Peuple français, ce peuple s'est ouvertement prononcé en faveur de la Religion Catholique, & ses Mandataires en interdisent l'exercice; ce peuple appelle à grands cris ses Pasteurs exilés, & ses Mandataires les repoussent & les forcent d'errer sur une terre étrangère; ce peuple se trouve heureux de posséder encore quelques Prêtres Catholiques, il les respecte & les chérit, & ses Mandataires les dévouent à l'infamie & les proscrivent; ce peuple sensible aux malheurs

de ses ministres, s'empresse de leur fournir un asyle, les accueille avec bonté, les serre entre ses bras & les nourrit avec tendresse, & ses Mandataires les poursuivent avec acharnement, les enferment de nouveau dans des prisons, pour les déporter ensuite chez des peuples barbares,

Oh ! puisque nos Législateurs ont établi comme un principe incontestable, *que l'insurrection contre tous abus d'autorité est le plus saint des devoirs*, les Prêtres auroient donc pu, sans mériter aucun reproche, provoquer l'indignation du peuple, le soulever, l'armer contre ceux qui les traitoient avec autant d'injustice que d'inhumanité. L'ont-ils fait ? ont-ils prêché l'insurrection ? On les en a mille & mille fois accusés ; a-t-on encore pu le leur prouver ? Vils calomniateurs ! qui les accusez de porter par-tout le trouble, & de souffler sans cesse le feu de la guerre civile, les avez-vous seulement entendus se plaindre avec aigreur des maux qu'on leur faisoit souffrir ? Ne se sont-ils pas montrés par-tout les plus doux des hommes, & les images vivantes de JESUS CRUCIFIÉ ? Ne les a-t-on pas vus comme autant d'agneaux se laisser égorger sans préférer une seule parole de murmure ? Se sont-ils même bornés à souffrir la mort sans se plaindre ? Et n'ont-ils pas ajouté à l'héroïsme de la patience, celui de la plus ardente charité ? Moins sensibles à ce qu'ils souffroient, qu'au crime énorme dont se rendoient coupables ceux qui versoit leur sang, n'ont-ils pas tous prié pour leurs bour-

reaux ? Et l'on ose appeller fanatiques , pervers , féditieux , ennemis de la patrie ces hommes admirables , dont le monde n'étoit pas digne ; & la France entiere n'éleve pas sa voix contre une calomnie si clairement démentie par les faits !

Français ! seriez-vous donc comme ces statues dont parle le Prophete , qui ont des yeux & qui ne voient pas , des oreilles & qui n'entendent pas ; car ce ne sont pas seulement les Evêques & les Prêtres placés sous le glaive des bourreaux qui ont prié pour ceux qui les persécutoient ; il auroit manqué quelque chose à la gloire de la Religion Catholique , & à votre propre édification , si les Evêques , les Pasteurs , si tous les Prêtres que la Providence a conservés pour votre bonheur n'avoient pas paru pénétrés du même esprit , si tous n'avoient pas tenu le même langage. Mais vous l'avez vu dans les écrits qu'ont pu vous faire parvenir les Pasteurs dispersés dans toutes les parties de l'Univers , que demandent-ils au Pere des miséricordes ? le pardon de leurs ennemis & le bonheur de leur ingrate patrie , vous l'avez entendu de la bouche de ceux que le ciel a laissé parmi vous pour votre consolation. Que vous ont-ils enseigné en public & en particulier ? Rendez gloire à la vérité , dites-nous s'ils n'ont pas saisi les premiers momens de la liberté que Dieu leur ménageoit , pour inspirer aux peuples des sentimens de fraternité ; s'ils n'ont pas prouvé par leurs œuvres qu'ils avoient tout oublié ; s'ils n'ont pas exigé qu'à leur exem-

ple chacun oubliât les raisons qu'il avoit de se plaindre ; dites-nous si leur prédication ne réunissoit pas les cœurs jusqu'alors divisés , & si les Paroisses , assez heureuses pour posséder un Prêtre Catholique , n'offrirent pas bientôt le spectacle touchant d'un peuple revenu de ses écarts , & tendrement accueilli de ceux qu'il avoit cruellement outragés ; aussi se félicitoit-on de les avoir recouvrés ; aussi la consternation a-t-elle été générale lorsqu'on a craint de les perdre de nouveau ; chacun a senti qu'en lui enlevant son Prêtre , on lui ravissoit un consolateur , un pere , un ami ; & ce témoignage si glorieux aux Ministres Catholiques , ce sont les méchans eux-mêmes qui souvent ont été forcés de le leur rendre. Combien de fois , frappés de l'héroïque charité des Prêtres , & de l'admirable changement qu'ils opéroient dans les cœurs , combien de fois n'ont-ils pas déclaré que , comme autant d'autres bienfaisans , ces envoyés de Dieu portoient par-tout l'union & la paix ? Et l'on souffrira que ces hommes nécessaires soient encore audacieusement calomniés , & que , sur des imputations contredites par une nuée de témoins , on les persécute , on les proscrive encore tous sans exception !

Peuple Français , songe qu'en cherchant à te ravir les seuls véritables Ministres du Culte Catholique , on veut t'enlever & ta Religion & ton Dieu ; mais pense qu'en perdant ce bien inestimable , tu perds jusqu'à la source du bonheur.

Quelle digue pourras-tu désormais opposer à la corruption des mœurs ; & la dépravation des mœurs entraîne tôt ou tard la chute des Empires. Qui formera tes enfans à la vertu ? sur quelle base reposeront les leçons de morale que tu pourrais leur donner ? Quel motif de consolation trouveras-tu dans tes malheurs ? Quelle main charitable se chargera d'essuyer tes larmes ?

Il est temps encore de détourner l'affreux avenir qui se prépare , hâte-toi de réclamer avec force l'entière liberté de la Religion Catholique & de ses fideles Ministres ; le moindre retard peut avoir les suites les plus funestes ; le mal fait des progrès rapides ; tu tends à ta dissolution ; chaque jour t'amène de nouveaux désastres ; bientôt tu ne reposeras que sur tes ruines ; bientôt la France , ce sol autrefois chéri du Ciel , ne nourrira que des bêtes féroces , ou des hommes plus dangereux encore , & l'univers effrayé pourra dire : la France fut florissante tandis qu'elle fut Catholique ; en devenant infidèle , elle devint malheureuse ; le retour aux vrais principes lui fournissoit un moyen de réparer ses pertes ; elle le négligea ; on eut beau la presser , elle s'obstina dans l'indifférence pour la foi de ses peres ; la France Catholique auroit brillé jusqu'à la fin des siècles ; la France impie ne durera qu'un instant.

BIRON, Homme de Loi.